

*[En-tête de
l'instance compétente]*

Déclaration

L'eau, bien public

Considérant que l'accès à l'eau nécessaire à la vie est un droit humain fondamental,

Considérant que l'eau est un patrimoine commun de l'humanité,

le/la *[nom-de-l'instance-communale]*
de *[nom-de-la-commune]*
(Canton de *[nom-du-canton]*)

Reconnaît l'eau comme bien public universel,

S'engage à ce que sur son territoire et son sous-sol la gestion de l'eau reste en mains publiques,

S'engage à ce que toutes les décisions importantes en ce domaine soient prises avec la participation des citoyens et des citoyennes,

S'engage à informer régulièrement les habitants de la commune sur les meilleurs moyens de protéger l'ensemble du cycle de l'eau afin de garantir un approvisionnement sûr, sain et durable.

Le/la *[nom-de-l'instance-communale]* participe à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à ses moyens en faveur de communautés locales dépourvues d'accès à l'eau potable.

Fait à *[nom-de-la-commune]*, le *[date]*

*[Signature du représentant de
l'instance compétente]*